

**Non-paiement des jours fériés du 1<sup>er</sup> et 11 novembre  
Notre dû et pas de discours !**

**Les salariés ont demandé le paiement immédiat des jours fériés des 1<sup>er</sup> et 11 novembre, des majorations d'heures et de la prime de prévenance tardive non payés en novembre.**

**Réponse de la direction**

- 1/ Il n'y a pas eu de modification des règles en matière de paiement des jours fériés.
- 2/ Les jours fériés, heures supplémentaires, majorations jour férié, peuvent être mis dans le compteur individuel à la demande du salarié au lieu d'être payés.
- 3/ Ceux qui ont fait savoir à leur RU qu'ils veulent que les jours fériés travaillés du 1<sup>er</sup> et du 11 novembre soient dans leur compteur, ont dû avoir leur compteur crédité de ces deux jours.

**A vérifier...**

**Pour tous les autres, les jours fériés du 1<sup>er</sup> et 11 novembre et les majorations ne sont encore pas payés !**

**Le travail a déjà été fourni, la direction peut faire pour payer maintenant sans attendre un mois pour régulariser !**



**Travailler dans une entreprise qui affiche des milliards d'euros de bénéfices et être obligés de demander une avance pour notre dû, c'est tout de même un comble !**

**Les intérimaires n'auront leur paie de novembre que vers mi-décembre et devront vérifier eux aussi si les jours fériés et les majorations leur ont été payés.**

## Europe

# Quand les droits des femmes régressent c'est toute la société qui recule !

Le commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe vient de publier un rapport faisant état de reculs importants dans des pays d'Europe pour les droits des femmes en matière de santé et de sexualité.

De la Pologne à l'Espagne en passant par la Slovaquie ou la Russie, des gouvernements ont tenté de faire passer des lois restreignant le droit à l'interruption volontaire de grossesse.

### **Seules des mobilisations très importantes ont permis de les arrêter !**

L'accès à la contraception est parfois compliqué et en pratique, dans bien des pays, celle-ci est exclue, au moins en partie, des régimes d'assurance, de prise en charge ou de remboursement, ce qui la rend évidemment plus difficile d'accès aux femmes les plus modestes.

En Allemagne, aux Pays-Bas ou en Suède, la contraception n'est prise en charge que pour les adolescentes et les jeunes femmes. En Italie ou en Pologne, les méthodes contraceptives ne sont pas toutes remboursées exceptées quelques-unes spécifiques.

Le droit à l'interruption d'une grossesse non désirée reste à conquérir dans plusieurs pays d'Europe. En Andorre et à Malte, l'avortement est interdit en toutes circonstances.

Dans d'autres États, comme l'Irlande, le Liechtenstein, Saint-Marin, l'Irlande du Nord, ou la Pologne, pour l'interruption volontaire de grossesse, les restrictions sont telles qu'elles privent les femmes de toute liberté de choix.

Et quand bien même dans les quelques cas où ce droit leur est reconnu, tout est fait pour dissuader les femmes. De ce fait, leur choix d'interrompre une grossesse devient un véritable parcours du combattant.

Dans les pays où l'avortement est théoriquement légal, il devient de plus en plus difficile d'y avoir recours, en particulier pour les femmes des classes populaires.

Le rapport cite des cas où les médecins refusent de pratiquer des avortements dans les hôpitaux publics alors que ces mêmes médecins acceptent de le faire dans le privé... pour plus cher !

Dans d'autres pays les médecins peuvent se réfugier derrière une clause de conscience pour refuser de pratiquer des avortements. C'est le cas en Italie, où sept professionnels de santé sur dix refusent de pratiquer des interruptions de grossesse, obligeant ainsi les femmes à aller vers le privé quand elles le peuvent ou à se rendre à l'étranger.

Nier le droit des femmes de pouvoir disposer de leur sexualité et de leur corps est une forme de violence qui est donc loin d'avoir disparue. Mais le Conseil de l'Europe se contente de suggérer dix recommandations... sans aucune obligation, donc, pas la peine de compter sur lui pour défendre ces droits !